

MIDI LIBRE
30 octobre 2009

ERIDAN / 30 / ROCHEFORT DU GARD

Le Coeur de village anime les débats du conseil

Afin de réaliser l'opération immobilière censée modeler le village rochefortais, il faut acquérir des terrains. Une opération qui a opposé Patrick Vacaris et Robert Piquet lors du conseil municipal du 26 octobre. Le premier envisageant de créer une zone d'aménagement concertée afin de pouvoir mener à bien cette opération. Les propriétaires verraient leurs terrains déclarés d'utilité publique et seraient contraints de céder leurs parcelles à la commune. 3,5 ha plantés en vignes sont donc au centre du débat. Si un des propriétaires n'est pas hostile à ce projet, il n'en est pas de même pour l'autre. Ce sont 2,67 ha plantés de vignes jouxtant son habitation qui sont dans le collimateur. A ce jour l'estimation de cette parcelle est de 905 000 €. Robert Piquet a rejoint l'équipe Redon lors de la fusion des listes Redon et Pascal. Si l'aménagement du centre du village ne figurait pas au programme de la liste Pascal, il était bien au programme de la liste Redon. Fidèle à ces convictions Robert Piquet, homme de la terre, un des deux Rochefortais de souche à siéger au conseil municipal, défend les intérêts de ce couple de viticulteurs. Patrick Vacaris, lui, défend l'intérêt public et n'est pas décidé à modifier d'un pouce ce projet d'aménagement du Coeur de village. Intérêts particuliers et publics se sont donc affrontés et, avec l'examen du projet de l'aménagement du Pied de la cabane, le vote a permis au maire de voir ses projets adoptés avec deux voix contre et une abstention.

Projet de gazoduc. Il est demandé aux élus d'émettre un avis défavorable sur ce projet qui consiste à doubler le gazoduc existant. Le gazoduc projeté serait implanté sur la rive droite du Rhône et pénaliserait largement les communes traversées.

Convention avec Villeneuve . Accord de principe d'une participation de 2 000 € de la commune villeneuvoise qui inclura Rochefort dans le guide touristique 2010 "Balade et randonnée autour de Villeneuve-lez-Avignon, Les Angles" et qui organisera des visites guidées par un guide conférencier. Périmètre de protection du centre village pour les installations de panneaux photovoltaïques et solaires. L'architecte des Bâtiments de France considère que la prolifération de panneaux photovoltaïques et solaires sur les toitures dans les centres anciens, villes et villages, a un aspect négatif sur les toits des maisons, élément important de la typologie architecturale. Dans le centre du village, la pose de ces éléments sur les toitures sera donc interdite.

A suivre demain. La zone d'aménagement le Coeur de village au centre des débats lors du conseil municipal.